



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lycées

Question écrite n° 108389

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit décidé par le Gouvernement sur la grille horaire des enseignements au lycée général et technologique, les rapporteurs ont formulé plusieurs recommandations. Ils proposent notamment de fixer un seuil minimal annuel par discipline et de confier les marges de manoeuvres dégagées (15 à 20 % du total) aux équipes déconcentrées (académies et EPLE) pour bâtir des offres adaptées aux besoins des élèves et donner un sens aux projets des établissements. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

La proposition d'annualisation de l'horaire de l'élève contenue dans le rapport d'audit sur les grilles horaires des lycées dépasse de loin un simple réaménagement de ces dernières. Elle implique comme le reconnaissent ses auteurs « une transformation profonde des objectifs assignés au système et des modalités de sa régulation ». Il s'agit à la fois selon eux d'optimiser la gestion des moyens attribués aux établissements en réduisant l'horaire global de l'élève et en rationalisant un système d'offre d'options très consommateur de moyens et instrument de sélection sociale et scolaire. Cette proposition, qui va de pair avec la possibilité pour les équipes pédagogiques et les établissements de disposer à leur gré d'une enveloppe horaire représentant 15 à 20 % de l'horaire annuel, n'est pas applicable dans le court terme. Elle suppose en effet une réforme profonde des modes de gestion et de réglementation de l'enseignement en lycée aux niveaux national et académique, une modification radicale des pratiques enseignantes, un remodelage des programmes d'enseignement et des modalités d'évaluation des élèves. Pour cette raison, cette question nécessite des consultations et discussions préalables approfondies avec l'ensemble des partenaires du système éducatif.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108389

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11215

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1848